



16 janvier 2020

(20-0476)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT  
LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN  
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES  
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION DES MALDIVES

La communication ci-après, datée du 18 décembre 2019 est distribuée à la demande de la délégation des Maldives pour l'information des Membres.

Les Maldives notifient des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2023	31 décembre 2024
<b>Donateurs:</b> Banque asiatique de développement				
<b>Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:</b>				
Le gouvernement des Maldives a demandé de l'aide à la Banque asiatique de développement pour mettre en œuvre un projet de guichet unique national destiné à faciliter les échanges aux Maldives. Le projet a été signé entre le gouvernement des Maldives et la BASD le 18 juin 2019.				
Dans le cadre du système de guichet unique national, les formalités documentaires, les processus et les procédures liés à l'importation et à l'exportation, y compris les paiements, seront automatisés et simplifiés.				
Au total, les systèmes TIC des 7 principaux organismes présents aux frontières vont être intégrés dans le système de guichet unique national qui sera mis en place dans le pays.				